

# La langue des marchands de Tripoli au XIX<sup>e</sup> siècle : langue franque et langue arabe dans un port méditerranéen

Nora LAFI

La présente contribution entend à la fois faire le point sur les problématiques actuelles des études historiques et linguistiques pour l'Afrique du Nord, et apporter quelques éléments de réflexion à partir du cas de Tripoli (Libye). Qu'est-ce que la *lingua franca* ? Comment en repérer les usages éventuels ? Le terme peut-il servir à qualifier ce que l'on trouve pour les XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Afrique du Nord ?

Diverses difficultés d'ordre méthodologique doivent être relevées :

- il est délicat de mener une étude systématique et complète sur un idiome ancien, qui plus est sur une langue parlée qui aurait été oubliée ;
- la *lingua franca* serait une langue morte qui n'a laissé, semble-t-il, que peu de traces qui pourraient être utilisées par le chercheur.

Nous devons donc nous en remettre à des matériaux et renseignements épars pour étudier une langue dont nous connaissons mal la consistance. Or une étude historique et linguistique ne peut se fonder que sur de tels matériaux. D'où la difficulté. Ce n'est pas parce qu'elle s'appelle *lingua franca* que la *lingua franca* est nécessairement une langue, au sens linguistique du terme. Même ce point a besoin d'être prouvé et argumenté.

On ne sait pas si la *lingua franca* était effectivement parlée, ni dans quelle mesure. Nulle part n'existe vraiment de documentation archivistique permettant de valider une définition maximaliste. Le chercheur doit donc s'en remettre à des indices plus fins. Une définition globale ne peut arriver qu'en étape ultime du processus scientifique. Chaque argument doit être fondé sur des sources, afin de faire en sorte que le jugement émis repose sur des matériaux historiques consistants. Or dans le cas d'une langue disparue pour laquelle on ne retrouve guère de traces, le processus est complexe.

De ce fait, le statut et la définition de la *lingua franca* se posent. Comment faire la différence, dans le peu de traces que nous en avons, entre une véritable langue de type pidgin, et des traces de mauvais italien dans la bouche des gens de la mer ou d'espagnol parlé par les juifs ? Comment faire la différence, d'une manière générale, entre une langue minimale de communication entre gens de

la mer ayant chacun une autre langue propre, et une éventuelle langue commune ?

Une des principales contributions à l'étude historique et linguistique de la *lingua franca* est celle de Guido Cifoletti <sup>1</sup>. Dans un livre, publié en 1989, il étudie, avec de nombreuses références au contexte des études créoles, la *lingua franca* en tant que « plus ancien pidgin sur lequel on possède une documentation ». Il considère également la *lingua franca* comme le pidgin « à base italienne » le plus important. Son analyse part d'une définition de la *lingua franca* fondée sur une étude non seulement du lexique, mais aussi de la grammaire. C'est là une des rares contributions qui affrontent ce thème. L'auteur se concentre aussi sur le *Petit Mauresque*, en tant que « témoignage de loin le plus important sur la langue franque ». Il fait ensuite un panorama des autres traces : Diego da Haedo (1578-1581, 1612), Johann von Rehbinder (1798-1800), Filippo Pananti (1817), Yusuf Qaramanli (1816-1817), Mac-Carthy, Varnier, Faidherbe et H. Schuchardt. Il conclut avec une réflexion sur la fin du sabir.

Mais si Cifoletti est extrêmement précis dans la recherche de traces de la *lingua franca* dans la littérature (de voyage essentiellement), on n'apprend rien chez lui véritablement des usages éventuels de cette langue, ni de sa diffusion.

Aucune recherche en archives non plus ne vient servir de contrepoids à la citation de textes littéraires ou publiés, émanant généralement de personnages extérieurs à la société étudiée et ne maniant pas la langue arabe parlée dans cette société. La plupart de ces textes émanent en effet de voyageurs européens, qui ne parlaient pas arabe, et qui ont dû se débrouiller sur le port pour communiquer avec leurs interlocuteurs. D'un point de vue scientifique, rien ne prouve que la *lingua franca* appartient plus aux Nord-Africains qu'aux voyageurs européens. Aucun des voyageurs européens parlant arabe, ou s'étant attaché les services d'un traducteur, n'évoque une éventuelle *lingua franca* <sup>2</sup>. Avec leurs interlocuteurs, ils parlent arabe. Il leur arrive d'en rencontrer qui parlent d'autres langues, français, italien (sous différentes déclinaisons régionales), espagnol, anglais. On ne peut donc considérer les témoignages évoqués par cet auteur comme des preuves absolues de l'existence d'une *lingua franca*.

Une autre contribution importante est celle de Hugo Schuchardt <sup>3</sup>. Dans ses études sur les langages pidgin et créoles en général, il consacre un chapitre à la *lingua franca*, positionnant clairement l'étude de cette dernière dans le contexte des études linguistiques sur la créolité. Il note que la langue franque ne comporte pas plus de mots arabes que l'espagnol. Chez Schuchardt non plus, on ne trouve pas de réelle étude du milieu social censé parler la langue franque, ni de l'étendue de son usage. Ce sont toujours les mêmes sources qui sont utilisées. S'il semble indiscutable qu'un langage de communication existait dans les ports de Méditerranée entre marchands locaux et commerçants ou voyageurs européens, on ne sait rien véritablement de son statut par rapport aux autres

langues, surtout par rapport à l'arabe. Le mérite de Schuchardt est de recenser les textes où l'on trouve des traces de la langue franque. Mais cet auteur n'apporte jamais d'indication sur le fait que quelqu'un parlait réellement la langue franque en tant que telle.

On peut mettre les travaux de J. E. Wansbrough <sup>4</sup> dans la lignée de ceux de Schuchardt. On y retrouve une posture comparable.

L'historien en somme reste sur sa faim, puisqu'au lieu de partir d'un milieu social et de se demander quelle langue parlaient les gens, c'est souvent l'inverse qui a été fait : c'est-à-dire chercher çà et là des traces d'une langue éventuelle, et les calquer sur une réalité sociale restée constamment dans le flou. Cela ne peut être satisfaisant pour l'historien, qui doit nécessairement adopter la posture inverse. Il vaut mieux d'abord étudier une population, et considérer la langue comme un des attributs de l'identité des groupes sociaux, et poser les questions linguistiques toujours en rapport avec la société <sup>5</sup>.

La question de la définition de la *lingua franca* reste donc en fin de compte posée, de même que celle de sa place réelle en Afrique du Nord. Une des questions essentielles doit aussi être posée : une éventuelle langue franque a-t-elle préexisté à la colonisation et, en général, à l'influence européenne ?

Le *Petit Mauresque* constitue la source la plus précieuse, et la plus citée <sup>6</sup>. C'est une source en effet primordiale, mais il convient d'en faire une analyse historique et sociale. Le fait que la chambre de commerce de Marseille publie un vocabulaire à l'usage des marchands, pour se débrouiller lors de leurs transactions et voyages en Afrique du Nord, donne à l'historien des informations d'abord sur les pratiques du milieu social des marchands européens et secondairement sur le milieu social des marchands nord-africains avec qui ils commercent, mais en aucun cas sur la société nord-africaine en général. Ce n'est pas parce que les marchands d'Afrique du Nord, musulmans ou juifs, les fonctionnaires de la douane ottomane, voire le petit peuple du port comprend et sait répondre dans cette langue minimale, que chacun d'entre eux parle cette langue comme langue principale. Cela ne prouve pas non plus qu'il s'agit d'une langue au sens linguistique du terme. Et si l'hypothèse peut être soulevée, pour l'historien, la preuve doit être appuyée sur des sources qui émanent de ces milieux sociaux-là. *Le Petit Mauresque* est donc une indication précieuse, mais ne peut suffire à satisfaire l'exigence de scientificité de l'historien. Il nous apprend qu'avec quelques dizaines de mots, pris à diverses langues, on pouvait se débrouiller entre la douane, le port, l'hôtel et l'échoppe des commerçants de la ville. Il ne nous apprend rien d'autre que cela sur les pratiques linguistiques des sociétés nord-africaines. C'est une information importante, mais qui ne justifie en rien l'inflation de conclusions sur la diffusion d'une éventuelle *lingua franca*. Tout indique par ailleurs que le douanier, le commerçant, l'aubergiste, le docker, l'affrèteur avaient une langue : l'arabe. Tout indique aussi que les Européens de l'époque ne se faisaient aucune illusion sur la *lingua franca*. S'ils

voulaient parler au-delà des dialogues rudimentaires que permettait ce mélange sur le port, ils apprenaient l'arabe, ou se rendaient chez un notable arabe parlant une langue européenne. Ils pouvaient aussi faire appel à un traducteur<sup>7</sup>. C'est ce que montrent toutes les archives, notamment les séries des affaires locales du ministère français des Affaires étrangères, mais aussi celles de la chambre de commerce de Marseille elle-même, institution pourtant commanditaire du *Petit Mauresque*.

Qui donc parlait une *lingua franca* éventuelle ? Toute la population ? Certainement pas. On peut même se demander si quelqu'un la parlait. La langue des renégats ? Celle des chrétiens des échelles ? La langue des commerçants juifs ? Ou une langue minimale de travail de personnages de la vie commerciale et portuaire, qui avaient, chacun, une autre langue ? L'étude des archives laisse penser que c'est la dernière hypothèse qui est la plus proche de la réalité. Les renégats semblaient avoir leur langue natale, et l'arabe pour certains, les chrétiens de même. Quant aux juifs, ils parlaient l'arabe et une langue d'origine espagnole, et écrivaient parfois l'hébreu.

La *lingua franca*, dans l'état actuel de nos connaissances, ne paraît pas être une langue diffusée au-delà des horizons maritimes et portuaires. Il est même délicat d'affirmer que c'était une langue à part entière.

D'autres questions en revanche se posent, notamment autour de la place des emprunts à des langues européennes dans la langue arabe parlée dans les ports d'Afrique du Nord. On se place alors dans un autre registre : il ne faut pas confondre la question des emprunts de la langue arabe à d'autres langues, français, italien, espagnol, turc, et la question de la *lingua franca*. On n'est plus dans la problématique de la *lingua franca*, mais dans celle de la langue arabe. Il paraît important de ne pas utiliser le concept de *lingua franca* pour expliquer de manière systématique tout emprunt arabe aux langues latines. Seule une étude des sources peut le dire.

Le cas de Tripoli, échelle colonisée plus tardivement que ses voisines maghrébines, permet ce type d'étude<sup>8</sup>.

Il ne s'agit pas ici de traquer des mots pour les rattacher à une langue, mais plutôt de partir de l'étude historique d'un milieu social et de voir quels y sont les usages linguistiques. La population de Tripoli était cosmopolite. La ville était composée de *hûma*, quartiers des musulmans, de *hâra*, quartiers juifs, et d'un quartier mixte habité par des musulmans, des juifs, des chrétiens orthodoxes, des Maltais et par tout le petit peuple du port, aux origines diverses.

Il ressort de l'examen des sources que l'arabe était la langue de l'administration à tous les échelons, avec l'osmanli. L'arabe était aussi la langue parlée par l'ensemble de la population. La langue du commerce du port était clairement l'arabe. Tous les documents d'archives, et toutes les chroniques de marchands, le montrent. Cela est vrai y compris pour le XVII<sup>e</sup> siècle. L'étude des archives européennes, comme celles de la *propaganda fide* ou des chambres de

commerce des diverses villes portuaires, le confirme. L'étude des archives diplomatiques le confirme aussi.

Tout ce que j'ai trouvé localement, ainsi qu'à Istanbul, était en arabe. Lorsqu'on rencontre une langue européenne, c'est du français, de l'italien, ou du latin. Jamais de *lingua franca*. Ce n'est que confrontée à la difficulté de traduire certains mots dans des textes en arabe que je me suis rendu compte que ces mots n'étaient pas arabes, mais étaient des mots européens transcrits en arabe. On est donc dans la problématique des emprunts, et non pas de la langue franque.

Seule une étude plus spécifique des milieux sociaux juif et renégat pourrait peut-être infirmer cela, mais rien dans les sources consultées ne va dans ce sens. Il n'est dit nulle part chez les habitants arabophones que les voisins juifs parlent une autre langue. Tout laisse à penser que les juifs parlaient arabe, de même que les renégats. Les études sur les juifs en Tripolitaine<sup>9</sup> montrent de manière unanime que leur langue quotidienne était l'arabe. Rien ne laisse entendre qu'il en allait différemment dans d'autres villes du Maghreb. À Tunis, la consultation des archives conduit aux mêmes conclusions que pour Tripoli.

Restent les emprunts : s'agit-il de mots appartenant à une éventuelle *lingua franca* ou s'agit-il de mots venant directement de l'italien, de l'espagnol, du français ou du maltais ? Tout indique que lorsqu'un Arabe de Tripoli dit en arabe le mot *karantîna*, l'emprunt vient directement de l'italien. On trouve ce genre d'emprunt dans des phrases en arabe. En tout cas pas de trace d'une *lingua franca* « entière ». À Tripoli, on parle arabe, et en étudiant de près cette langue arabe locale, on trouve des emprunts à des langues romanes. L'italien essentiellement semble-t-il.

Cela n'empêche pas de se demander s'il existait tout de même une *lingua franca* de la communication des juifs d'Alger, de Tunis ou de Tripoli en liaison avec ceux des cités côtières de la Méditerranée septentrionale. On peut aussi se demander si les populations d'origine chrétienne ont eu un rôle dans les emprunts qu'a pu faire la langue arabe aux langues romanes.

La question devient alors de savoir quelles sont les modalités d'emprunt.

Pour Tripoli ou Tunis, l'impact du parler maltais, en raison de la proximité de la ville avec Malte et de la forte présence de Maltais, est aussi une question en suspens. En contact permanent avec le milieu du port et de la navigation, un marchand comme Hasan al-Faqih Hasan, qui a laissé une belle chronique couvrant une bonne part du XIX<sup>e</sup> siècle, écrit en arabe<sup>10</sup>. Il ne fait jamais allusion, en plus de 4 000 pages couvrant les décennies bien remplies d'une longue vie entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, à une éventuelle autre langue, qui aurait été parlée dans ce milieu, ni à Tripoli, ni à Tunis ou Alger, villes avec lesquelles il commerce abondamment. Hasan al-Faqih Hasan est aussi en contact avec les commerçants juifs de Livourne. Il fréquente de plus la cour de Tripoli, et fait partie de l'assemblée des notables de la ville, qui a en charge le gouvernement urbain<sup>11</sup>.

Sa langue est émaillée de vocables et d'expressions empruntés aux langues turque et européennes, et peut-être berbère. Mais c'est de l'arabe. Il transcrit toujours les emprunts de la même manière, même à plusieurs décennies de distance, ce qui montre leur enracinement dans la langue arabe.

On parvient à imaginer la langue parlée grâce aux dialogues qu'il retranscrit. Les emprunts concernent surtout le registre de la langue commerciale et technique, autour de la vie portuaire. Parmi les mots les plus significatifs, on trouve : *kuntrâtû* (*contratto*), *nûlû* (*nolo*), *karantîna*, *kûmmisiyûn* (*commissione*), *kunsûl* (*consul*), *bûlîssiya* (*polizia*), *barcû*, *brikanti* (*briganti*), *duganire* (*doganiere*), *tazîna* (*dozzina*).

Les emprunts viennent principalement de l'italien. L'usage de vocables appartenant à la *lingua franca* par les marchands tripolins n'est absolument pas prouvé.

Dans le registre de la diplomatie internationale, on trouve également de nombreux emprunts en arabe. Mais chacun parle sa langue et fait appel, au besoin, à des traducteurs (*torjman*). Les documents conservés dans les différents fonds sont soit en arabe, soit en langue européenne. En somme, aucune trace de *lingua franca* n'est attestée. Pour le secteur marchand, l'examen des archives de la chambre de commerce de Marseille montre que les Tripolitains envoyés en France à différents moments des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ne parlaient que l'arabe.

On peut donc se poser un certain nombre de questions. Si pour Tripoli on est désormais presque sûr qu'il n'existait pas de *lingua franca* à part entière, on peut se demander ce qu'il en était vraiment dans les autres villes du Maghreb.

Les études existantes et disponibles ne paraissent pas suffire à le prouver. Le contexte de colonisation apporte par ailleurs de nouvelles questions et de nouveaux enjeux.

Avec qui le *Petit Mauresque* servait-il à parler ? La *lingua franca* telle que réifiée dans les études n'est-elle pas en partie un mythe construit à partir d'indices divers de l'existence à la fois d'emprunts de l'arabe aux langues romanes, d'éventuels dialectes communautaires et d'un parler portuaire minimal ?

Pourquoi vouloir élargir l'assise de la *lingua franca* ? Dire qu'il existait une langue des marins de la Méditerranée et des populations portuaires à l'époque moderne, peut-être en relation avec la langue des marchands et des juifs de ces villes, c'est déjà reconnaître la consistance de l'objet d'étude. Cela ne veut pas dire que ces populations parlaient principalement la *lingua franca*, mais seulement qu'elles disposaient d'une base de communication.

Avec les contacts aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, on assiste à un élargissement et à un changement de registre des emprunts. On passe de l'emprunt des termes de marine et de commerce à de nouveaux registres linguistiques, qui reflètent une nouvelle situation.

Ce n'est pas parce qu'il y a encore emprunt que le mécanisme est le même. De plus, dès 1830 pour certains ports, puis dès les années 1880 pour Tunis, l'impact de la colonisation est fort sur les pratiques linguistiques. Mais l'évaluation de cet impact, en rapport avec la préexistence d'une éventuelle *lingua franca*, reste difficile.

## Notes

1. G. Cifoletti, 1989 ; *Il Dictionnaire de la langue franque*, 1980.
2. Péti de la Croix au XVII<sup>e</sup> siècle, Della Cella au début du XIX<sup>e</sup> siècle, puis Nachtigal, Tully, Hoeffler, ou Krafft par exemple.
3. H. Schuchardt, 1979.
4. J. E. Wansbrough, 1996.
5. Les études suivantes ne semblent rien changer à ce panorama : Roberto Rosseti (cours Internet, Université du Wisconsin, « a Glossary of Lingua franca », Johannes Krammer, Université de Trier en Allemagne « Trace dell'italiano parlato nella lingua franca del 1830 ».
6. Dictionnaire de la langue franque ou *Le Petit Mauresque*, suivi de quelques dialogues familiers et d'un vocabulaire de mots arabes les plus usuels, à l'usage des Français en Afrique, 1831.
7. Depuis l'époque de Colbert existait en France une école de traducteurs, dite « école des enfants de langue ». Les chambres de commerce avaient généralement recours aux diplômés qu'elle formait pour affermir leurs relations avec les échelles où l'on parlait arabe. Voir L. Bely (dir.), 1996, article « Échelles du Levant », par Marcel Courdurié. Voir aussi les articles « Barbaresques », par Michel Fontenay et « Traite », par Jean-Michel Deveau.
8. Pour plus de renseignements sur l'histoire de cette ville, voir N. Lafi, 2002.
9. H. E. Goldberg, 1984. Voir aussi les travaux d'al-Ahwal, en cours de parution, Libyan Studies Center, Tripoli.
10. Une partie de ces chroniques a été publiée : H. al-Faqih Hasan, 1984.
11. Sur les institutions de gestion urbaine : N. Lafi, 2001.

## Bibliographie

- BELY L. (dir.), 1996, *Dictionnaire de l'Ancien régime*, Paris, PUF.
- CIFOLETTI G., 1989a, *La lingua franca mediterranea*, Padoue, Unipress.
- CIFOLETTI G., 1989b, « Lingua franca e sabir : considerazioni storiche e terminologiche », *Incontri linguistici*, 4, p. 205-212.
- Dictionnaire de la langue franque* ou *Le Petit Mauresque*, Marseille, Feissat et Demonchy, 1831.
- HASAN AL-FAQIH H., 1984, *Al-Yawmiyât al-Lîbîyah : 958-1248H/1551-1832*, Tripoli, Manchûrât Jâmi'ât al-Fâtah, Markaz Jihâd.

*Trames de langues au Maghreb*

- CIFOLETTI G., 1980, *Il « Dictionnaire de la langue franque »*, Padoue, CLESP.
- LAFI N., 2001, « Ville arabe et modernité administrative », *Histoire urbaine*, 3, p. 149-167.
- LAFI N., 2002, *Une ville du Maghreb entre Ancien régime et réformes ottomanes. Genèse des institutions municipales à Tripoli de Barbarie, 1795-1911*, Paris, L'Harmattan.
- SCHUCHARDT H. E. M., 1979, *The Ethnography of Variation: Selected Writings on Pidgins and Creoles*, édité et traduit par T. L. Markey ; introduction de D. Bickerton, Ann Arbor, Karoma Publishers.
- WANSBROUGH J. E., 1996, *Lingua franca in the Mediterranean*, Richmond, Curzon Press.